



Chalon-sur-saone, vendredi 12 avril 2019

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2019/01586

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Autres événements (Amarrage sur le quai des Messageries -Avitaillement en eau sur le quai Gambetta)**Amarrage - Avitaillement quais paquebots fluviaux****Respect des consignes (Paquebots fluviaux) (Bateaux promenades - dans les deux sens, Bateaux restauration - dans les deux sens, Bateaux-hôtels - dans les deux sens)**

- à partir du 12/04/2019 à 12:00o **Saône**

entre les pk 141.300 (QUAI GAMBETTA) et pk 141.700 (QUAI MESSAGERIES) - Rive droite

Commentaire :

Les paquebots fluviaux en escale au quai des Messageries sont invités à prendre leurs dispositions afin que leurs gardes arrières n'altèrent pas le mur de retour de quai (cisaillement des pierres d'angle par les câbles).
Pour rappel, les paquebots fluviaux en escale au quai Gambetta prendront leurs dispositions lors de leurs ravitaillements en eau pour ne pas déployer de tuyaux sur le quai du port Villiers. Une borne est disposée dans un petit coffret à proximité de la borne MONECA sur le quai des Messageries permettant une liaison fixe (PE90) sous le port Villiers avec un second coffret coté Gambetta reprenant la liaison vers le bateau.

Service(s) à contacter :Subdivision de Chalon-sur-Saône, Port fluvial nord - avenue P.Nugue, 71100 CHALON-SUR-SAONE
Tél : 03 85 97 19 40 - Fax : 03 85 97 19 44**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Technicien supérieur en chef du DD

Signé

Sébastien COLLARD